

INFORMATION CORONAVIRUS

13 mars 2020 : **Dispositions générales**
suite aux mesures présentées par le
Président de la République

Suite à l'allocution de Monsieur le Président de la République hier soir, jeudi 12 mars 2020, la commune d'Ondres applique dès lundi 16 mars, et ce jusqu'à nouvel ordre, les mesures préventives mises en place par l'État afin d'éviter la propagation du coronavirus (COVID-19) dans la population française.

Ainsi, **les structures accueillant des enfants, jeunes enfants et adolescents sont fermées dès lundi 16 mars, et ce jusqu'à nouvel ordre**, à savoir :

- La Maison de la petite enfance et le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)
- Le Centre de loisirs et l'accueil périscolaire
- Les deux écoles d'Ondres : maternelle et élémentaire
- La Maison des jeunes et le Point Information Jeunesse (PIJ)
- Le service municipal des sports
- La ludo-bibliothèque (lieu intergénérationnel par excellence) sera également fermée

La commune a décidé de mettre en place **un service d'accueil exceptionnel dès mercredi 18 mars 2020**. Il s'agira de proposer un mode d'accueil aux enfants dont les parents travaillent dans les secteurs de la santé ou du maintien à domicile **et** qui ne disposent d'aucune alternative de garde. **Il est demandé aux familles répondant à ces deux critères de se manifester auprès du service scolaire par téléphone (05.59.45.29.19) ou email (scolaire@ondres.fr)**. Ces dernières seront informées des modalités de ce service d'accueil exceptionnel en début de semaine.

Dans ce contexte, et ce afin de limiter les contacts, **la municipalité décide également d'annuler son carnaval 2020**, initialement prévu pour demain, samedi 14 mars.

Enfin, selon ce même principe de précaution, la commune **conseille aux associations de la ville de suspendre leurs activités**.

De nouvelles précisions et informations seront prochainement apportées en regard des dispositions officielles à venir.

CONTACT PRESSE

